

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	HENRI PATRICK
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	028 F 0130 <i>Henri Patrick</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	BPCT 33D rue des PIERRES MISSIGAULT 28630 - BARJOUVILLE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S028Z085
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	24/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FJ-138-AH Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 22/07/2019 N° PV : 24058017

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24054633	01/03/2024	RAS	
24054764	11/03/2024	RAS	
24055020	27/03/2024	RAS	
2405689	15/05/2024	RAS	
24055907	28/05/2024	RAS	
24056002	31/05/2024	RAS	
24056103	06/06/2024	RAS	
24056189	11/06/2024	RAS	
24056449	24/06/2024	RAS	
24056528	27/06/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 24/09/2026
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.